

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 012-2131/17/BM

■ Approbation d'une convention avec l'Etat concernant le financement de la construction d'un hall d'essai en bio-inspired mechanical design sur le site Gaston Berger à Aix-en-Provence dans le cadre du Contrat Plan Etat Région 2015-2020

MET 17/3775/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La construction de ce hall d'essai projet s'inscrit dans la mise en place d'un axe de recherche sur la Conception Mécanique Bio-inspirée qui est menée par l'équipe de Conception Bio-inspirée, CBI, sur le site d'Aix de l'Institut des Sciences du Mouvement (ISM UME 7287) à l'IUT d'Aix Marseille. Ce projet est en étroite corrélation avec la chaire Bio-Inspired Mechanical Design portée par AMU et Airbus.

L'objectif est centré sur la conception et la simulation des liaisons bio-inspirées permettant la transmission de mouvement. Pour prototyper, les nouvelles liaisons bio-inspirées, la machine de prototypage rapide de la Plateforme du Pays d'Aix adossée à l'ISM sera mise à contribution et déplacée dans le hall de prototypage rapide et d'essai.

La construction d'un hall de 110 m² sur le site Gaston Berger répond à un besoin fonctionnel, les locaux actuels étant saturés et ne permettant pas l'accueil dans de bonnes conditions de sécurité, de disponibilité, de préservation du secret industriel, la mise en œuvre des nouvelles technologies de fabrication additives et leurs équipements annexes. Cet espace permettra de réaliser la fabrication rapide, le contrôle géométrique et les essais dans des conditions optimales.

**Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juillet 2017**

Ce projet innovant tant du point de vue scientifique que technologique est construit en concertation avec Airbus Helicopters et ses sociétés régionales sous-traitantes. La plateforme du territoire du Pays d'Aix est le lien direct entre la recherche menée au sein de l'ISM et des PME, PMI et TPE régionales.

Il s'agit de créer régionalement une recherche interdisciplinaire de pointe qui est, aujourd'hui, menée par les plus grandes institutions scientifiques américaines : MIT, Berkeley, Harvard, Georgia tech. Le rayonnement scientifique international du projet sera assuré au travers d'échanges avec des organisations scientifiques internationales telles que le CIRP et IMEKO.

Les travaux devraient démarrer en 2017 et s'achever en 2018 conformément au dossier d'expertise approuvé par Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 28 avril 2017.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par le rectorat.

Ce programme a été retenu dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 – volet Enseignement Supérieur – projets immobiliers : campus attractifs et fonctionnels, la Métropole Aix-Marseille Provence s'étant engagée à participer à ce projet à hauteur de 200 000€ pour cette opération dont le montant global retenu est de 400 000€.

Le Plan de financement est le suivant :

| | |
|---------------|-----------|
| ETAT | 200 000 € |
| METROPOLE AMP | 200 000 € |
| Total | 400 000 € |

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 50% du coût global de l'opération de construction.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FAG 005-1009/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant approbation d'une convention spécifique d'application – Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 ;
- L'approbation du dossier d'expertise du 28 avril 2017 par Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 6 juillet 2017.

Signé le 13 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 19 Juillet 2017

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du CPER 2015-2020 et l'intérêt que présente la construction du hall d'essai en bio-inspired mechanical design sur le site de l'IUT à Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'État, le Rectorat étant maître d'ouvrage, définissant les modalités de la participation financière de la Métropole, à la construction d'un hall d'essai en bio-inspired mechanical design sur le site de l'IUT, avenue Gaston Berger à Aix-en-Provence pour un montant de 200 000€.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à cette opération seront prélevés sur l' AP 2017-4 - Fonction 23 – Nature 4581 – Opération budgétaire 4581162799 - ligne de crédit 2887.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART